



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Mercredi 28 septembre 2022

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
29 septembre 2022
n° 33 / 7966^e
pages 1657 à 1696



CHRONIQUE / Jugement

La prise en considération d'une norme par le juge :
le chaînon manquant ?

> Pascale Deumier

1668

ÉDITORIAL

1657 Ces délinquants fragiles qu'on ignore, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 1660 Prêt (assurance groupe) : obligation d'information sur les risques couverts
- 1660 Opération d'initié (vie privée) : conservation des données de connexion
- 1661 Assurance (courtage) : responsabilité pour manquement à l'obligation de conseil
- 1661 Assurance (contrat) : acceptation des clauses de déchéance
- 1662 Données personnelles (vie privée) : conservation des données de connexion
- 1663 Douanes (droit de visite) : inconstitutionnalité du régime

POINTS DE VUE

- 1664 La délicate caractérisation du passif exigible en présence de dettes contestées, *Delphine Caramalli et Soraya Ameline*
- 1666 Le juge peut procéder d'office à des compensations en matière de crédit à la consommation, *Ghislain Poissonnier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1675 **Panorama** : Droit des entreprises en difficulté, *François-Xavier Lucas et Pierre Cagnoli*
- 1687 **Notes** : La computation des délais en matière de déferé : petits détails pratiques et grands enjeux théoriques, *note sous Civ. 2^e, 30 juin 2022, Jérémy Jourdan-Marques*
- 1692 Cession de contrat : le paiement vaut prise d'acte au sens de l'article 1216, alinéa 2, du code civil, *note sous Com. 9 juin 2022, Jean-Denis Pellier*

ENTRETIEN

- 1696 Loïc Cadiet et Cécile Chainais – *Open data* des décisions judiciaires :
quelles perspectives pour la jurisprudence ?

DALLOZ
Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322233



Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HELENE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BENABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maïlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, *Responsable*

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 531 00 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1657

Ces délinquants fragiles
qu'on ignore



ACTUALITÉS

1660

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (assurance groupe): obligation
d'information sur les risques couverts,
Civ. 2^e, 15 sept. 2022

Société et marché financier

Opération d'initié (vie privée): conservation
des données de connexion, CJUE 20 sept. 2022

1661

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (courtage): responsabilité
pour manquement à l'obligation de conseil,
Civ. 2^e, 15 sept. 2022

Assurance (contrat): acceptation des clauses
de déchéance, Civ. 2^e, 15 sept. 2022

1662

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (vie privée): conservation
des données de connexion, CJUE 20 sept. 2022

1663

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Douanes (droit de visite): inconstitutionnalité
du régime, Cons. const. 22 sept. 2022

1663

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Spoilation (restitution): compétence
du président du tribunal judiciaire,
Civ. 2^e, avis, 14 sept. 2022

La Semaine Juridique Edition Générale - 26 Septembre 2022 - n° 38

La Semaine Juridique Edition Générale 26 Septembre 2022, n° 38

La Semaine du droit	
■ Édito	
Quand la sève se tarit	1042
Les Acteurs	
■ Avocats	
Animaux avec défense	1043
Libres propos	
■ Universités	
Les cent ans de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP)	1044
■ Avocats	
Pour une profession sans fourrure !	1045
L'Aperçu rapide	
■ Procédure pénale	
Contrôle de l'accès aux données de connexion devant la chambre criminelle de la Cour de cassation	1046
Civil et procédure civile	
■ Procédure civile	
Application de la procédure accélérée au fond malgré un texte faisant référence à la forme des référés	1047
Le référé-expertise de l'article 145 CPC au chevet de victimes de brutalité policière : cherche défendeur désespérément	1048
Signification : méfiez-vous des apparences	1049
■ Cour de cassation	
Arrêts P de la Cour de cassation du 5 au 11 septembre 2022	1050
■ Procédure civile	
Un courriel du président de la juridiction peut-il a posteriori régulariser la composition de la cour d'appel lors du délibéré ?	1051
Pénal et procédure pénale	
■ Procédure pénale	
Une sauvegarde effective de l'impartialité fonctionnelle	1052
Affaires	
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 15 au 21 septembre 2022	1053
■ Cour de cassation	
Arrêts P de la Cour de cassation du 5 au 11 septembre 2022	1054
Social	
■ Retraites	
Le système des retraites va être « déficitaire en moyenne sur les 25 prochaines années », selon le COR	1055
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 15 au 21 septembre 2022	1056
■ Cour de cassation	
Arrêt P de la Cour de cassation du 5 au 11 septembre 2022	1057
Public et fiscal	
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 15 au 21 septembre 2022	1058
■ Contentieux administratif	
Le pragmatisme du juge administratif face au recours obligatoire à un téléservice	1059
En région	
■ Responsabilité civile	
De l'aide, un goût de regret...	1060
■ Universités	

Accueil des L1 : Droit devant !	1061
La Semaine de la doctrine	
L'Étude	
■ Protection des données personnelles	
Les actions civiles en réparation fondées sur une violation du RGPD	1062
La Chronique	
■ Sûretés	
Droit des sûretés	1063
La Vie des Idées	
■ Entreprises	
Partage de la valeur : à la recherche d'une place pour la prime de partage de la valeur (PPV)	1064
La Semaine du praticien	
En Questions	
■ Environnement	
Le greenwashing à l'épreuve des pratiques commerciales trompeuses	1065
Informations professionnelles	
■ Avocats	
Les sujets de rentrée au Conseil national des barreaux	1066
■ Cour EDH	
Exécution des arrêts de la Cour EDH : fiche thématique sur la protection des données personnelles	1067
■ Avocats aux conseils	
L'université Paris Dauphine - PSL et l'Ordre des avocats aux Conseils partenaires	1068

La Semaine Juridique Entreprise et Affaires - 22 Septembre 2022 - n° 38

La Semaine Juridique Entreprise et Affaires 22 Septembre 2022, n° 38

Échos de la pratique

■ Travail

3 QUESTIONS -LFR pour 2022 : amélioration des conditions de prise en charge des frais de transports personnels 756

■ Droit européen

La Commission européenne veut interdire la commercialisation de produits issus du travail forcé dans l'UE 757

■ Journal Officiel

Entrée en vigueur 758

■ Bibliographie

Guide pour la rédaction juridique en anglais 759

Droit administratif général 760

■ Données chiffrées

Derniers chiffres du financement des entreprises 761

Actualités

Affaires

■ Banque

Frais bancaires : nouveaux engagements des professionnels de la banque 762

■ Arbitrage

La saisie de fonds gelés en exécution d'une sentence arbitrale ne peut être effectuée qu'avec l'autorisation de l'autorité nationale compétente 763

■ Avocat

Liberté d'installation des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation : l'Autorité de la concurrence consulte en vue d'un nouvel avis 764

■ Banque

Indemnisation en cas de manquement de la banque à son devoir d'information et de conseil : l'emprunteur n'a pas à rapporter la preuve de la perte d'une chance 765

Prêts libellés en devise étrangère et obligation d'information du banquier 766

■ Données personnelles

Manquements au RGPD : Infogreffe épinglé par la CNIL 767

■ Entreprise

Financement participatif : la période transitoire d'application des nouvelles règles officiellement étendue 768

■ Entreprise en difficulté

Créances déclarées faisant l'objet d'une instance toujours en cours après l'achèvement du plan : les créanciers conservent leur droit de poursuite 769

La Médiation Nationale du Crédit et le CNGTC s'allient pour « faciliter l'accompagnement des entrepreneurs en recherche de solutions » 770

■ Marché financier

L'AMF crée un groupe de travail sur le PEA 771

■ Numérique

Cloud : l'exécutif annonce de nouveaux dispositifs en faveur du secteur 772

Abus de position dominante de Google avec Android : lourde amende confirmée pour le géant américain de l'Internet 773

Social

■ Rémunération

Intéressement et participation : une « FAQ » pour tout savoir sur le déblocage exceptionnel des sommes investies avant 2022 774

Adoption de nouvelles règles sur des salaires minimaux adéquats dans l'UE 775

Fiscal

■ Fiscalité des entreprises

Société d'assurances : pas de décomposition en plusieurs parties taxables d'une prestation globale de 776

règlement des sinistres à l'étranger	
Le CNB propose de créer un crédit d'impôt pour favoriser l'accès au droit	777
■ Fiscalité internationale	
Calcul du montant récupérable d'une aide d'État illégale : possibilité de prendre en compte un dispositif d'élimination de la double imposition	778
■ Taxe sur la valeur ajoutée	
La faillite du vendeur ne justifie pas la limitation du droit à déduction de la TVA payée en amont par l'acquéreur d'un bien immobilier	779
Études et commentaires	
Affaires	
■ Société	
Comment assurer l'efficacité d'un pacte d'associés	1303
■ Entreprise en difficulté	
De l'utilité réelle de l'enquête préalable pour caractériser l'état de cessation des paiements	1304
■ Transport	
Les transports : activités, contrats et responsabilités	1305
■ Contrats et obligations	
Clarification autour de l'intensité des obligations contractuelles du garagiste	1306
■ Arbitrage	
Celui qui ne paie pas sa part de provision et excipe de l'effet négatif du principe compétence compétence manque à son obligation de loyauté procédurale	1307
■ Droit des affaires	
Responsabilité civile - Dommage - Responsabilité de l'exploitant du magasin	1308
Avocat - Responsabilité - Faute de l'avocat ayant omis de saisir le TASS - Perte de chance pour la victime d'un AT d'obtenir une indemnisation complémentaire	1309
■ Banque	
Principe de non-immixtion dans la gestion : l'indépendance au sens large du gérant de fonds d'investissement	1310
■ Bail commercial	
Régime de la résiliation de plein droit du bail commercial encourue pour défaut de paiement du loyer venu à échéance postérieurement au jugement d'ouverture	1311
Social	
■ Hygiène et sécurité au travail	
Le particularisme de l'obligation de prudence ou de sécurité en droit du travail	1312
Fiscal	
■ Recouvrement	
Les juridictions des procédures collectives et les créances fiscales	1313

La Semaine Juridique Entreprise et Affaires - 6 Octobre 2022 - n° 39

La Semaine Juridique Entreprise et Affaires 6 Octobre 2022, n° 39

Échos de la pratique

■ Distribution

3 QUESTIONS - Le droit de la distribution en pleine évolution ! 780

■ Entreprise

Les TPE et PME « ont pris le pas de la transformation numérique » 781

■ Bibliographie

Procédure pénale 782

Droit pénal du travail 783

■ Données chiffrées

Baromètre Talend sur la santé des données 784

Actualités

Affaires

■ Arbitrage

Le respect de l'ordre public international de fond ne peut être conditionné par l'attitude d'une partie devant l'arbitre 785

■ Assurance

Contrat d'assurance : conditions d'opposabilité de la déchéance de garantie pour fausse déclaration de sinistre 786

Précisions sur l'entrée en vigueur de la suppression du questionnaire médical pour la souscription d'une assurance emprunteur 787

Obligation de conseil du courtier : assister ses clients dans le choix d'une couverture appropriée des risques 788

■ Banque

Responsabilité d'une banque centrale face aux dommages subis par des titulaires d'instruments financiers supprimés en application de mesures d'assainissement 789

Obligations de vigilance et de déclaration imposées aux organismes financiers 790

■ Cautionnement

Appréciation de la nullité d'un cautionnement pour état de dépendance économique 791

■ Données personnelles

De l'importance des enjeux internationaux relatifs à la protection des données personnelles 792

Abus de marché : la conservation indifférenciée et généralisée à titre préventif de données de trafic par les opérateurs de communication électronique est impossible 793

■ Entreprise

Un nouveau service pour les formalités d'entreprises généralisé à compter du 1er janvier 2023 794

Prêts garantis par l'État : prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 795

■ Marché public

Possibilités de modification « sèche » des clauses financières des contrats de la commande publique : ce qu'en dit le Conseil d'État 796

■ Propriété littéraire et artistique

Un site internet qui permet de télécharger des œuvres protégées à partir de liens sans avoir l'autorisation des titulaires de droits constitue une atteinte aux droits d'auteur 797

■ Société

Mesures conservatoires et conditions de désignation d'un mandataire ad hoc 798

Nullité d'une vente d'actions pour défaut de prix déterminable 799

Renonciation tacite au droit de revendication par l'époux de la qualité d'associé 800

Social

■ Cotisations sociales

Aide au paiement « Covid-19 » : les employeurs peuvent imputer le solde sur les cotisations et contributions dues en 2022 801

■ Relations collectives de travail

CSE central : l'ordre du jour d'une réunion peut être modifié en début de séance à l'unanimité des membres 802

présents

■ **Rémunération**

Mesure exceptionnelle de déblocage de l'épargne salariale : l'AMF diffuse une « FAQ » 803

■ **Union européenne**

La Commission met la France en demeure pour non-transposition de deux directives 804

Fiscal

■ **Fiscalité internationale**

Publication de l'édition 2022 du rapport de l'OCDE sur les réformes des politiques fiscales 805

■ **Taxe sur la valeur ajoutée**

Location nue de locaux professionnels situés dans un autre État membre de l'UE : précisions administratives sur les conditions de déduction de la TVA en France 806

Études et commentaires

Affaires

■ **Entreprise**

Responsabilité civile de l'entreprise et des dirigeants face aux actions judiciaires environnementales 1314

■ **Société par actions simplifiée**

Révocation et clause de non-concurrence : solutions intéressantes 1315

■ **Entreprise en difficulté**

La non-application du régime des revendications en cas de demande de restitution initiée avant le jugement d'ouverture d'une procédure collective 1316

■ **Assurance**

Droit des assurances 1317

■ **Surendettement**

L'admission de la compensation dans la procédure de surendettement 1318

■ **Transport**

Du juge compétent en cas de dommages aux marchandises consécutifs à un accident de circulation lors de l'exécution d'un contrat de transport 1319

Social

■ **Rémunération**

Rémunération complémentaire : la prime de partage de la valeur 1320

Fiscal

■ **Contrôle fiscal**

Durée de la vérification de comptabilité : précision sur l'article L. 52 du LPF 1321

Lettre d'actualité des Procédures collectives civiles et commerciales - Septembre 2022 - n° 15

Lettre d'actualité des Procédures collectives civiles et commerciales Septembre 2022, n°
15

Repère

■ Contestation des créances

Admission au passif et rôle du juge saisi sur renvoi en cas de contestation sérieuse 191

Alertes

■ Organes

L'impossibilité de cumuler la profession de mandataire judiciaire avec celle d'avocat est-elle conforme à la Constitution ? 192

■ Contrats en cours

Quelle application pour les clauses d'indemnisation forfaitaire en cas de résiliation d'un contrat en cours ? 193

■ Déclaration de créance

Déclaration de créance et instance en cours : distinction entre les deux régimes 194

■ Relevé de forclusion

Spécificité du relevé de forclusion d'un créancier titulaire d'une sûreté publiée 195

■ Admission des créances

Application stricte du formalisme de la lettre du mandataire judiciaire contestant une créance déclarée 196

Le jugement qui statue à la fois sur la contestation d'une créance et sur son admission n'est nul que dans ses dispositions relatives à l'admission 197

Dessaisissement du juge-commissaire constatant, fût-ce à tort, une instance en cours 198

■ Arrêt des poursuites

La résolution d'un contrat pour inexécution d'une obligation de livraison et ses suites 199

■ Revendications

Interruption du délai de forclusion de l'action en revendication 200

■ Période suspecte

Déguisement d'une dation en paiement en vente d'un bien durant la période suspecte 201

Sort de l'entreprise, des dirigeants et des tiers

■ Plan de cession

Résolution d'un plan de cession pour non-paiement du prix de cession 202

■ Sanctions professionnelles

Faillite personnelle : pas d'exigence de démonstration d'un lien de causalité avec les difficultés 203

Compétence, procédure et voies de recours

■ Voies de recours

Le pourvoi portant sur une décision d'admission doit être dirigé contre le mandataire judiciaire et le créancier déclarant 204

À la une

Un secret médical à dimension variable

étude par François GUÉRANGER

Utilisée fréquemment dans la presse ou par le public, l'expression « secret médical » semble couvrir une notion judiciaire bien connue. En réalité, on observe que la Cour de cassation en affiche des conceptions différentes selon les chambres qui la composent.



© Olivier Le Moal_AdobeStock

Actualité

Lutte contre le harcèlement dans les cabinets d'avocats : un nouveau plan d'action en 2023 ?

focus

Technique

États généraux de la justice et MARD : retour pratique

par Romain CARAYOL

Jurisprudence

Du cumul entre le délit de fraude fiscale et celui d'omission d'écritures en comptabilité : la continuité malgré la rupture ?

note par Laurent SAENKO
sous Cass. crim., 22 juin 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Thierry MONTÉLAN**

Avocat au barreau de Paris, UGGC Avocats

- **Patrick ROSSI**

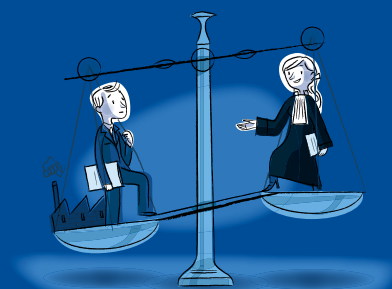
Magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles

- **Marine SIMONNOT**

Avocate au barreau de Paris, UGGC Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Geoffroy BERTHELOT, Marjorie ECKHOUDT, Benjamin FERRARI, Christine GAILHBAUD, Giulio Cesare GIORGINI, Thibault GOUJON-BETHAN, Fabien KENDÉRIAN, Christine LEBEL, Florence REILLE, Jean-Luc VALLENS et Béatrice VEYSSIÈRE



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL44018 ■ Lutte contre le harcèlement dans les cabinets d'avocats :
un nouveau plan d'action en 2023 ? 3
- GPL440n1 ■ Le barreau de Paris lance les chantiers de la collaboration 5
- GPL44012 ■ « J'ai toujours été partisan du CNB, c'est-à-dire
de la représentation nationale de la profession »
entretien avec Jean-Marie BURGUBURU 6


Doctrine

- GPL440k4 ■ Un secret médical à dimension variable
étude par François GUÉRANGER 8

Technique

- GPL440k9 ■ États généraux de la justice et MARD : retour pratique
par Romain CARAYOL 12

Jurisprudence

- GPL440k3 ■ Du cumul entre le délit de fraude fiscale et celui
d'omission d'écritures en comptabilité : la continuité
malgré la rupture ?
note par Laurent SAENKO sous Cass. crim., 22 juin 2022 17
- GPL439x0 ■ Vols retardés ou annulés : la pénurie de carburant
dans les aéroports peut constituer une circonstance extraordinaire
note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER sous CJUE, 7 juill. 2022 19
- GPL440e7 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 22
- GPL438q0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 25
- GPL440e8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 28
- GPL440a7 ■ Chronique de jurisprudence du droit du surendettement
par Eva MOUIAL BASSILANA <https://text.so/GPL440a7> 

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ 29

Sous la responsabilité scientifique de
Thierry MONTÉLAN, Patrick ROSSI et Marine SIMONNOT

DOCTRINE

En quoi la CJUE influe-t-elle sur le régime français des agents commerciaux ?

Lucie Aignelot, Julie Billiemaz et Lin Nin

Zoom sur les nouvelles obligations des CSE

Caroline Henot et Laurence Tardivel

La nouvelle enquête préliminaire ou l'art de donner et retenir

Cédric Porteron

JURISPRUDENCE

En cas d'allégation de faux documents par l'une des parties, le juge doit mener l'enquête (Cass. soc., 19 mai 2022, n° 21-10385)

Philippe Pouzet

Infection nosocomiale contractée à l'hôpital lors de soins prodigués par un praticien libéral : quel régime de responsabilité ? (CAA Bordeaux, 2^e ch., 31 mai 2022, n° 21BX03724)

Christophe Alonso

Va-t-on vers une carrière du contractuel dans la fonction publique territoriale ? (CE, 12 avr. 2022, n° 452547)

Jean-Roch Mauzy

DOCTRINE

- LPA201s7** **En quoi la CJUE influe-t-elle sur le régime français des agents commerciaux ?** PAGE 4
Lucie Aignelot, Julie Billiemaz et Lin Nin
Les contrats d'agents commerciaux sont source de nombreux contentieux dans l'ordre interne français, notamment ceux relatifs à leur qualification et à leur indemnité en cas de rupture. L'interprétation de la directive n° 86/653/CEE par la CJUE joue un rôle primordial dans ces contentieux qui illustrent son important pouvoir d'harmonisation dans l'Union européenne.
- LPA201t9** **Les procédures pénales accélérées : vers le consentement au jugement ?** PAGE 8
Laura Viaut
Par l'intégration en droit français des procédures pénales accélérées et des modes alternatifs de règlement des conflits, l'aveu entre dans une nouvelle configuration des modalités de jugement, laquelle est fondée sur le consentement.
- LPA201t6** **Fintech dans le secteur des paiements et ouverture du capital : une autorisation est-elle imposée par la réglementation ?** PAGE 10
Anthony Aranda Vasquez
Les levées de fonds des fintech ne cessent d'augmenter : en 2021, elles s'élevaient à 2,3 milliards d'euros. Ces levées de fonds peuvent entraîner l'application de certaines exigences réglementaires. Le présent article entend résumer les exigences qui s'appliquent lors de l'ouverture du capital d'une fintech du secteur des paiements.
- LPA201t3** **Après 40 ans de dépénalisation de l'homosexualité, quel est le sort réservé à la communauté homosexuelle ?** PAGE 13
Isabelle Corpart
En 40 ans, la prise en compte juridique des personnes homosexuelles a énormément évolué. Avoir des relations sexuelles avec une personne de son sexe a été décrié pendant des années, réprimé et sanctionné par des pénalités mais, grâce à la loi n° 82-683 du 4 août 1982 qui a dépénalisé l'homosexualité, d'autres réformes ont suivi. Désormais, les couples de même sexe se voient accorder régulièrement de nouveaux droits, pour qu'ils obtiennent l'égalité avec les couples hétérosexuels mariés ou vivant en concubinage. Ils peuvent se marier, avoir des enfants, les adopter, mais surtout la protection des personnes homosexuelles est mieux assurée.
- LPA201t1** **La fin de *Roe v. Wade*** PAGE 19
Marc Peltier
À la suite d'un revirement de jurisprudence, la Cour suprême des États-Unis a récemment retenu que le droit à l'avortement n'est pas protégé par la Constitution fédérale. Cette nouvelle approche, fondée sur une lecture originaliste, laisse ouverte de nombreuses questions.
- LPA201t0** **Zoom sur les nouvelles obligations des CSE** PAGE 25
Caroline Henot et Laurence Tardivel
L'environnement prend une place prépondérante au niveau politique et doit aujourd'hui faire partie intégrante du dialogue social. Le CSE doit désormais se prononcer sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise, notamment dans le cadre de ses consultations récurrentes (politique sociale, orientations stratégiques...). Aux partenaires sociaux de s'emparer pleinement du sujet, la BDSE devant leur permettre de disposer des informations utiles et, ainsi, d'appréhender au mieux les enjeux environnementaux.

LPA201s9 **Le principe de « cashback » appliqué aux investissements en SCPI : les zones d'ombres juridiques et réglementaires**

PAGE 29

Alexandre Peron

Le monde évolue à une vitesse exponentielle et le monde de la finance n'échappe pas à la règle. La rencontre de la « new-tech » et de la finance a permis de voir éclore de nombreuses fintechs qui, aujourd'hui, pénètrent quasiment tous les marchés. Le domaine des investissements en SCPI a le vent en poupe et conserve une attractivité pour tous les investisseurs, du simple profane au plus chevronné. Des nouveaux acteurs 2.0 ont récemment vu le jour en proposant notamment un système de cashback à l'origine de nombreuses interrogations.

LPA201u3 **La nouvelle enquête préliminaire ou l'art de donner et retenir**

PAGE 35

Cédric Porteron

La loi pour la confiance en l'institution judiciaire (loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021) a permis de franchir une étape dans l'appréhension de l'enquête préliminaire au regard des droits de la défense. Le dossier peut devenir plus accessible et la participation du suspect en cours d'enquête est amorcée. La pratique et la jurisprudence à venir donneront la pleine mesure de la portée de ces nouvelles dispositions. Une première analyse de celles-ci montre une gêne persistante face au développement du contradictoire à ce stade des investigations.

JURISPRUDENCE

LPA201s6 **En cas d'allégation de faux documents par l'une des parties, le juge doit mener l'enquête**

PAGE 42

Philippe Pouzet

Cass. soc., 19 mai 2022, n° 21-10385

Par un arrêt du 19 mai 2022, la Cour de cassation est venue rappeler les règles applicables en cas de doute sur l'authenticité d'un document produit en justice.

LPA201s8 **Infection nosocomiale contractée à l'hôpital lors de soins prodigués par un praticien libéral : quel régime de responsabilité ?**

PAGE 45

Christophe Alonso

CAA Bordeaux, 2^e ch., 31 mai 2022, n° 21BX03724

Dans son arrêt du 31 mai 2022, la cour administrative d'appel de Bordeaux apporte des précisions au régime juridique relatif aux infections nosocomiales sur le point de savoir quel régime de responsabilité s'applique lorsqu'une telle infection survient à l'hôpital lors de soins prodigués par un praticien exerçant en secteur libéral.

LPA201t5 **Va-t-on vers une carrière du contractuel dans la fonction publique territoriale ?**

PAGE 49

Jean-Roch Mauzy

CE, 12 avr. 2022, n° 452547

Par la présente décision, le Conseil d'État a semblé ouvrir, à la suite de la Cour de justice de l'Union européenne – et notamment de sa décision Arostegui c/ Navarre du 20 juin 2019 –, à un alignement au sein de la fonction publique des agents, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires, et à la création d'un droit à la carrière pour les premiers tel qu'il existe pour les seconds. Mise en abyme par son arrêt n° 449267 du 19 avril 2022, la position du Conseil d'État constitue une évolution qui s'inscrit davantage dans la démarche d'effacement des différences au nom de raisons objectives que dans le dépassement de la distinction qui demeure fondamentale au regard de la priorité de recrutement qui continue d'être strictement appliquée.

LPA201u0 **Le point sur la restitution des allocations-chômage indûment versées**

PAGE 55

Marc Richevaux

Cass. 2^e civ., 27 avr. 2022, n° 20-22360, F-B

Les organismes sociaux sont confrontés à des fraudes qui peuvent donner lieu à des actions en répétition des indus, à condition de tenir compte des règles relatives à la prescription.

LPA201t4 **Levée du secret professionnel en cas de maltraitements sur enfant : attention au destinataire !**

PAGE 59

Amélie Niemiec

CE, 30 mai 2022, n° 448646

Si la levée du secret professionnel est possible dans certaines circonstances particulières, notamment en cas de maltraitements sur mineurs, le médecin doit être attentif à la personne à laquelle il adresse son signalement. C'est ce qu'une pédopsychiatre a appris à ses dépens après avoir été sanctionnée par le conseil de l'ordre des médecins. Cependant, le Conseil d'État a finalement décidé d'annuler cette décision.

LPA201u2 **Barème *Macron*, échec et mat ou simple roque ?**

PAGE 62

Mathilde Richevaux

Cass. soc., 11 mai 2022, n° 21-14490 – Cass. soc., 11 mai 2022, n° 21-15247

Les arrêts rendus le 11 mai 2022 sonnent-ils le glas du débat autour de la conformité du barème Macron aux normes internationales ? Rien n'est moins sûr...

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
redaction@lextenso.fr